

Le mot du Président

Depuis le 1er janvier, l'obligation du tri à la source des biodéchets est entrée en vigueur. Le SYMTOMA continue de proposer des composteurs individuels aux habitants possédant un jardin.

Pour les autres, l'installation des composteurs partagés continue son bout de chemin. Ce sont désormais 27 communes qui sont équipées et référencées sur le site internet du Syntoma, photos à l'appui. Du déploiement est encore prévu courant d'année afin que le territoire soit suffisamment équipé. Des agents assurent le suivi régulier pour vérifier les apports et le respect des bonnes consignes. En avant pour 2024 et des ordures ménagères en moins !

Pierre Compan

Le nouveau guide de tri est arrivé

Cette année, et pour faire face aux nouvelles filières de tri toujours plus nombreuses, ce n'est pas un mais deux guides de tri qui ont été édités. Le guide de tri «du quotidien» vous explique le tri à la maison. Le guide de tri «à la déchèterie» vous explique dans quelles bennes jeter vos déchets. Vous pouvez le demander à la communauté de communes ou le télécharger sur notre site internet www.syntoma.org/a-telecharger.

A vos marques, prêt.... Lisez !!!

